

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1712

présenté par

Mme Duby-Muller, M. Cinieri et M. Cordier

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	0	0
Compétitivité	0	30 000 000
Cohésion	0	0
Fonds de soutien aux radios indépendantes <i>(ligne nouvelle)</i>	30 000 000	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renouveler le fonds d'aide à la diffusion hertzienne, initialement voté le premier semestre de l'année 2020, afin de soutenir la diffusion des programmes radiophoniques, éprouvée par la crise sanitaire. L'amendement prévoit de ponctionner 30 millions d'euros sur l'action 4 " Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des

administrations régaliennes " du programme 363 afin d'abonder un nouveau programme « Fonds de soutien aux radios indépendantes» composé d'une action unique intitulée « Fonds de soutien aux radios indépendantes» au sein de la mission budgétaire "Plan de relance".